

Cnam

Direction de la recherche

MAJ : septembre 2022

Calendrier de mise en oeuvre de la HDR au Cnam

Session 1

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture et doit être considéré de façon neutre.

| Opérations | Dates |
|--|----------------------------------|
| Choix du garant par les candidats et préparation du dossier de candidature Dépôt des dossiers de candidature pour la HDR | Jusqu'au 6 décembre 2022 |
| Recevabilité des dossiers de candidature par la DR | Jusqu'au 13 décembre 2022 |
| Envoi des dossiers de candidature au Comité d'habilitation par la DR | Au plus tard le 16 décembre 2022 |
| Réunion du comité d'habilitation : évaluation du dossier scientifique des candidats, validation des garants, propositions de rapporteurs | Au plus tard le 6 janvier 2023 |
| Transmission par le candidat à la DR de la version électronique définitive de son mémoire | Au plus tard le 9 janvier 2023 |
| Envoi des dossiers de candidature au Service des affaires institutionnelles | Au plus tard le 10 janvier 2023 |
| Réunion du CSR HDR : proposition d'inscription à la HDR des candidats éventuels et avis sur les rapporteurs proposés | Le 17 janvier 2023 |
| Décision de l'Administratrice générale pour l'inscription en HDR et nomination des 3 rapporteurs | Au plus tard le 7 février 2023 |
| Envoi des dossiers de candidature (format numérique) par la DR aux rapporteurs | Au plus tard le 14 février 2023 |
| Envoi par le candidat en lien avec le garant d'une proposition de constitution du jury à la DR | Au plus tard le 14 mars 2023 |
| Transmission des avis des rapporteurs à la DR | Au plus tard le 17 avril 2023 |
| Envoi des rapports au garant par la DR | Au plus tard le 18 avril 2023 |
| Envoi des rapports au Comité d'habilitation et de la proposition de jury par la DR | Au plus tard le 18 avril 2023 |

| Opérations | Dates |
|---|---|
| Examen des rapports par le comité d'habilitation : proposition de l'autorisation de soutenance et constitution du jury | Au plus tard le 3 mai 2023 |
| Décision de l'Administratrice générale pour l'autorisation de soutenir et constitution du jury | Au plus tard le 5 mai 2023 |
| La DR informe le garant et le candidat de la décision de l'administratrice générale de l'autoriser à soutenir et de la nomination du jury | Au plus tard le 10 mai 2023 |
| Inscription de la.du candidat.e et paiement des frais d'inscription | Au plus tard le 31 mai 2023 |
| Transmission mémoire aux membres de jury au plus tard 3 semaines avant la soutenance | <i>Calendrier à définir au cas par cas, en fonction de la date prévue de soutenance</i> |
| La.le candidat.e informe la DR de la date et du lieu de soutenance au plus tard 4 semaines avant la soutenance | |
| Convocation du jury par la DR et envoi du dossier aux membres du jury au plus tard 3 semaines avant la soutenance | |
| Publication de l'avis de soutenance par la DR au moins 2 semaines avant la soutenance | |
| Réunion du jury et audition de la.du candidat.e | |
| Communication du rapport de soutenance à la DR | A réception du PV et du rapport de soutenance |
| Etablissement de l'attestation de réussite par la DR | A réception du PV et du rapport de soutenance |
| Etablissement du diplôme | Environ 6 mois après la date de soutenance |